



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 44811

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui indiquer les mesures que la France compte prendre pour promouvoir la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 2012.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2012, un groupement d'intérêt public (GIP) a été constitué et installé officiellement le 6 octobre 2003. Il comprend l'État représenté par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le préfet de région, la ville de Paris et le conseil régional d'Ile-de-France. Un budget de 24 millions d'euros est destiné au financement des études nécessaires à la réalisation du dossier de candidature. Ce budget est alimenté par les trois fondateurs du GIP et par des partenaires privés. Le ministre de la jeunesse, des sports, et de la vie associative a, pour sa part, plusieurs fois manifesté son engagement en faveur de cette candidature, notamment lors de la présentation de ses vœux au mouvement sportif le 14 janvier 2004, à la presse le 23 janvier 2004, saluant le travail d'équipe qui rassemble l'État, la ville de Paris, la région Ile-de-France et le mouvement sportif, autour de ce grand projet, en précisant qu'il se mobiliserait, et avec lui le Gouvernement dans son ensemble, pour apporter son soutien et relever ainsi ce magnifique défi. Dans le respect des règles édictées par le CIO, le comité de candidature Paris 2012 a transmis le 15 janvier 2004 ses réponses au questionnaire relatif à la procédure d'acceptation des candidatures, dossier présenté officiellement par le maire de Paris le 16 janvier. Le 18 mai 2004, le CIO a communiqué la liste des villes candidates retenues : Londres, Madrid, Moscou, New-York et Paris. Le 19 mai, le ministre de la jeunesse, des sports, et de la vie associative a présenté en conseil des ministres une communication relative à la candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2012. En rappelant que la première étape, franchie avec succès, était le fruit du travail mené par le GIP, il a souligné que ces Jeux seraient ceux du sport accessible à toutes et à tous et que leur organisation contribuerait au renforcement de l'unité nationale et mettrait en lumière les valeurs éducatives et sociales du sport. Par ailleurs, afin de mieux appréhender les caractéristiques propres à l'organisation des Jeux, le GIP fait appel à des experts internationaux, reconnus pour leurs compétences et leurs expériences de telles manifestations (finances, sécurité, transports, environnement...). Ainsi, au mois de juin, cinq experts américains, australiens, néerlandais ont intégré le comité pour la présentation du dossier de candidature à remettre le 15 novembre prochain au Comité international olympique (CIO). Leurs compétences dans des domaines tels que les finances, la sécurité, les transports ou encore l'environnement permettront à Paris de parfaire son dossier. Le comité de candidature Paris 2012 travaille, de manière permanente, en étroite collaboration avec les différents services des membres fondateurs. Ainsi, les ambitions, motivations et préoccupations de tous les acteurs concernés sont considérées très en amont dans des groupes de travail permanents, ce qui permet des prises de décisions concertées et cohérentes. Au cours de la réunion du comité du 12 juillet dernier, de nombreuses décisions, susceptibles de renforcer la solidité du dossier de candidature et son adéquation par rapport aux exigences du CIO, ont été prises : le concept des deux noyaux de sites de compétition (l'un au nord

et l'autre à l'ouest de la capitale, reliés chacun en moins de 10 minutes par une voie dédiée au village olympique des Batignolles) se concrétise. Ils abriteront près des deux tiers des épreuves. La qualité du dossier sur deux points essentiels, les transports et la sécurité, s'en trouve consolidée ; dans un souci constant de tirer le meilleur profit des conditions météorologiques, environnementales et de circulation, les dates prévues pour les jeux ont été repoussées d'une semaine : les jeux Olympiques auraient lieu du 27 juillet au 12 août ; les jeux Paralympiques du 29 août au 9 septembre 2012 ; les membres fondateurs sont également convenus d'adopter dès le mois de septembre prochain une charte de développement durable du futur comité d'organisation ; un plan stratégique des transports a été adopté. Il a pour objectif de mobiliser au mieux l'ensemble des infrastructures et des équipements dédiés à l'accueil et à la circulation des athlètes, de la famille olympique et des spectateurs. Enfin, Paris 2012 présente un film publicitaire qui sera notamment diffusé pendant plusieurs semaines sur différentes chaînes de télévision. Car le comité entend aussi susciter la mobilisation de toutes les populations, parisienne, francilienne et française, en démontrant que c'est bien tout un pays qui doit porter cette candidature et clamer son « amour des Jeux ».

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44811

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5650

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6862